

Administrateur systèmes et réseaux

RNCP26225 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	326n
Code(s) ROME	M1801
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/06/2019

Certificateur(s)

ADALES - CFA Léonard de Vinci

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités de l'Administrateur Systèmes et Réseaux couvrent tous les aspects du fonctionnement des systèmes d'information :

Administration (mise en œuvre et maintien en condition opérationnelle optimale du système d'information)

Sécurité et gestion de l'information

Etudes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Administration

Analyser une situation exceptionnelle

Formaliser la gestion des incidents

Surveiller le respect des engagements

Encadrer

Diagnostiquer les performances

Solliciter des prestataires

Faire évoluer les procédures

Valider au préalable une intégration

Valider la conformité d'un système

Maîtriser les interruptions de service

Former

Sécurité et gestion de l'information

Définir les droits d'accès

Garantir la protection du système

Maîtriser les risques

Modéliser les interactions

Assurer la gestion de la connaissance

Etudes

Concevoir des évolutions possibles

Recenser les tâches d'un projet

Planifier les tâches d'un projet

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tous les secteurs d'activités et toutes les entreprises mettant en œuvre des systèmes et réseaux informatiques (et plus généralement les technologies de l'information et de la communication) sont susceptibles d'employer les titulaires de la certification.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- administrateur systèmes et réseaux
- technicien support niveau 3
- technicien de proximité
- ingénieur systèmes et réseaux
- responsable d'exploitation
- consultant systèmes et réseaux
- chef de projets
- responsable assistance
- responsable informatique
- superviseur systèmes et réseaux
- expert informatique
- responsable infrastructure informatique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 419 €
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 549
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	M1X81 — Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé au minimum de 5 membres dont un président de jury. Le pourcentage des membres extérieurs est au minimum de 50% et respecte un équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé au minimum de 5 membres dont un président de jury. Le pourcentage des membres extérieurs est au minimum de 50% et respecte un équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés;

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/06/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP22151

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26225/>